

COMMISSION  
OF THE EUROPEAN COMMUNITIES

Luxembourg, 30th June, 1970

Spokesman's Group

Declaration of

Mr. Jean Rey, President of the Commission  
of the European Communities at the opening  
session of the negotiations between the  
Community and the applicant states, in  
Luxembourg, 30th June 1970.

President of the Council,  
Ministers,  
Your Excellencies, the Ambassadors,  
Ladies and Gentlemen,

1. It is with deep satisfaction that the Commission of the European Communities takes part in this session and it is a great joy to us, as members of the present Commission, that the last important political act in which we are able to participate before the expiry of our mandate should be precisely the reopening of negotiations for the enlargement of the Community to which we have looked forward for many years and in the preparations for which we have endeavoured to assist to the best of our ability.

Without going back as far as the negotiations of 1961-1963 in which the Commission of the European Economic Community, under the Presidency of Professor Hallstein, had actively participated, the Commission of which I am President expressed the opinion almost three years ago, in its Statement of 29th September 1967, that the time had come to open negotiations with the applicant countries. This opinion was reiterated and elaborated in the Commission's complementary statement of 1st October 1969, and we are happy to be able to reaffirm that opinion once more today.

The Commission sees in this opening of negotiations, on the one hand, proof of the advanced stage of development which the present Community has reached and, on the other, a common realisation on the part of the states of Europe that the time has come to unite all European forces in a powerful and dynamic organisation.

2. The present Community has by no means reached the end of its task of construction. Although it has concluded its transitional period and has decided to go ahead, according to a plan and in stages, with the construction of its economic and monetary union, this task of construction is far from finished.

It is essential in the interests of the present Community, but also in the interests of the enlarged Community itself, that this development should be neither arrested nor slowed down by the negotiations on enlargement. The projects at present under execution must be completed - whether it be a question of reforming agricultural structures, developing industrial and technological policy, working out a common energy policy, whether it be a question of regional policy, harmonisation of taxation systems, development of social policy, creation of European companies or - the major task of the present decade - the creation in stages of the economic and monetary union.

It is important that the applicant states should be kept abreast of these developments, with which they are eminently concerned. The Commission, for its part, is ready at any time to supply them with all the information they may require.

3. Strengthening the Community is not merely a question of the pursuit of internal policies; the institutional machinery is also concerned. In paragraph 13 of its Statement of 29th September 1967, the Commission wrote that any increase in the number of Member States was liable to make the institutional machinery of the Community cumbersome and unwieldy. It is for this reason, the Statement continued, that the adaptation which is indispensable and, moreover, stipulated in article 237, must be accomplished in such a way as to maintain the efficiency

of the system and to compensate for the effect which enlargement might have on the institutional machinery.

The Commission feels that this aspect of the problems must be borne in mind while the negotiations are in progress. As was pointed out in the conclusion to the Statement to which I have just referred, it is of fundamental importance that the conditions necessary in order to maintain the cohesion and dynamism indispensable to an enlarged Community should be satisfied.

4. The President of the Council showed, in his excellent address, a few moments ago, the spirit in which the Community approaches these negotiations and stated its position on the main issues.

Of course, we must, during the course of the negotiations, jointly examine the difficulties which entry into the Community may raise for the applicant states themselves. The Commission, for its part, will approach them with imagination and good will and it will not hesitate, when the time comes and where necessary, to use the resources of its experience and the powers vested in it by the treaties to devise solutions acceptable to all.

Even if we concentrate on the main issues and avoid getting lost in details which can be settled at a later stage by the institutions of the enlarged Community, there are nevertheless important and difficult problems which must be resolved, and moreover, since the Community anticipates a transition in a single stage from a membership of six to one of ten states, all solutions worked out in the course of bilateral negotiations must be finally accepted by all the applicant states and by the Community itself.

5. Public opinion has shown in one or two of the applicant countries a certain nervousness with regard to the negotiations which are now opening. We must not lose sight of the fact that the agreements, which will be negotiated, must ultimately be submitted to the parliaments of

all the applicant states and Member States of the Community for their approval. It will thus be of great importance to keep the parliaments appropriately informed of progress in the negotiations, and it is the Commission's intention to keep the European Parliament regularly up to date as it has done in all the negotiations which it has conducted in the name of the Community over the past twelve years.

Perhaps too heavy an emphasis has been laid here or there on the difficulties - which are moreover of a temporary nature - which entry into the Community may raise for the applicant states. It is essential, in the Commission's opinion, not to lose sight of what is truly at stake in the negotiations.

It is not simply a case of eliminating a few customs or tax barriers or of organising a market. What we are really doing is building a continent. For the project Europeans embarked upon, twenty years ago, at the prompting of Robert Schuman, was indeed the construction of a continent, a united and reconciled continent, having its own institutions, its own laws, strong at home, generous abroad, a force for stability, peace and progress in the world. Looking beyond the real difficulties of negotiations and the conflict of interests, it is the stature of the goal and the political will to achieve it which will bring to a successful conclusion the task which we begin today.

COMMISSION DES COMMUNAUTES  
EUROPEENNES

Luxembourg, le 30 juin 1970

Groupe du Porte Parole

Déclaration

de Monsieur Jean REY, Président de la Commission des Communautés Européennes lors de la séance d'ouverture des négociations entre la Communauté et les Etats candidats à l'adhésion,  
à Luxembourg le 30 juin 1970

- Monsieur le Président du Conseil,

Messieurs les Ministres,

Messieurs les Ambassadeurs,

Mesdames, Messieurs,

1. C'est avec une profonde satisfaction que la Commission des Communautés Européennes prend part à cette séance et elle se réjouit de ce que le dernier acte politique important auquel elle ait l'occasion de participer avant l'expiration de son mandat soit précisément la réouverture des négociations tendant à l'élargissement de la Communauté, négociations qu'elle a espérées depuis plusieurs années et à la préparation desquelles elle a cherché à contribuer de son mieux.

Sans remonter jusqu'aux négociations de 1961 - 1963, aux-  
quelles la Commission de la Communauté Economique Européenne,  
présidée par le Professeur HALLSTEIN, avait activement collaboré,  
la Commission que je préside a exprimé l'opinion il y a presque

trois ans déjà, dans son avis du 29 septembre 1967 que le moment était venu d'entreprendre les négociations avec les pays candidats; cet avis elle l'a répété et précisé dans son avis complémentaire du 1er octobre 1969 et elle est heureuse de pouvoir une fois de plus le confirmer aujourd'hui.

La Commission voit dans l'ouverture des négociations à la fois la preuve du haut degré de développement auquel la Communauté actuelle est arrivée et, d'autre part, la conscience commune des états européens de ce que le temps est venu de rassembler toutes les forces européennes dans une organisation puissante et dynamique.

2. La Communauté actuelle est loin d'avoir atteint le terme de sa construction. Bien qu'elle ait achevé sa période transitoire, qu'elle ait décidé d'entreprendre, selon un plan par étapes, la construction de son union économique et monétaire, elle est encore loin d'être achevée.

Il est essentiel, dans l'intérêt de la Communauté actuelle mais aussi dans celui de la Communauté élargie elle-même, que ce développement ne soit ni arrêté ni même freiné par les négociations d'élargissement. Les projets actuellement sur le métier doivent être menés à bien : qu'il s'agisse de la réforme des structures agricoles, du développement de la politique industrielle et technologique, de l'élaboration d'une politique énergétique commune, de la politique régionale de l'harmonisation des fiscalités, du développement de la politique sociale, de la création de sociétés européennes et, tâche majeure de la présente décennie, de la réalisation par étapes d'une union économique et monétaire.

Il conviendra de tenir les états candidats au courant de ces développements auxquels ils sont éminamment intéressés; la Commission, pour sa part, est prête à leur fournir en temps et lieux, tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

3. Le renforcement de la Communauté ne consiste pas seulement dans la poursuite de ses politiques internes; il vise également ses mécanismes institutionnels. Dans son avis du 29 septembre 1967, la Commission écrivait, au paragraphe 13 que toute augmentation du nombre des Etats membres risque d'entraîner un alourdissement des mécanismes institutionnels communautaires. C'est pourquoi, continuait-elle, l'adaptation indispensable, et d'ailleurs prévue à l'article 237, doit être réalisée de manière à maintenir l'efficacité du système et à compenser l'effet mécanique de l'élargissement.

La Commission pense que cet aspect des problèmes ne devra pas être perdu de vue dans le cours des négociations; comme elle le disait en conclusion de cet avis précité il est fondamental de satisfaire aux conditions qui doivent assurer la cohésion et le dynamisme indispensables dans une Communauté élargie.

4. Dans l'excellent discours prononcé il y a un moment par Monsieur le Président du Conseil, la Communauté a mis en lumière l'état d'esprit dans lequel elle aborde les négociations et sa position sur les points principaux.

Bien entendu il faudra examiner en commun au cours des négociations les difficultés que l'adhésion à la Communauté peut présenter aux états candidats eux-mêmes. La Commission, en ce qui la concerne, les abordera avec imagination et bonne volonté et elle ne manquera pas, le moment venu, et si cela apparaît nécessaire, d'utiliser les ressources de son expérience et des pouvoirs qu'elle détient des traités pour dégager des solutions acceptables pour tous.

Même en se concentrant sur les points essentiels et en évitant de se perdre dans des détails qui pourront être résolus ultérieurement par les institutions de la Communauté élargie, il n'en reste pas moins que des problèmes importants et difficiles devront être résolus et qu'en outre, la Communauté envisageant de passer en une seule étape de six à dix membres, toutes les solutions dégagées dans les négociations bilatérales devront finalement être acceptées par tous les états candidats comme par la Communauté elle-même.

5. L'opinion publique a manifesté, dans tel ou tel pays candidat une certaine nervosité au sujet des négociations qui s'ouvrent actuellement; il ne faudra pas perdre de vue qu'en définitive les accords qui seront négociés devront être soumis à l'approbation de tous les parlements des états candidats comme des Etats membres de la Communauté. Il sera en conséquence très important de tenir les parlements au courant, de la manière appropriée de la marche des négociations, et c'est l'intention de la Commission de veiller à informer régulièrement le Parlement européen, ainsi qu'elle l'a fait en toutes les négociations qu'elle a poursuivies au nom de la Communauté depuis douze ans.

Peut-être a-t-on trop mis l'accent ici ou là, sur les difficultés, au surplus de caractère temporaire, que peut présenter l'adhésion à la Communauté de la part des états candidats. Il est essentiel, aux yeux de la Commission, de ne pas perdre de vue le véritable enjeu de la négociation.

Il ne s'agit pas simplement de faire disparaître quelques barrières douanières ou fiscales, ou d'organiser un marché. Il s'agit en réalité de bâtir un continent. Car c'est bien la construction d'un continent qu'ont entrepris les européens, il y a vingt ans, à l'appel de Robert Schuman, un continent réconcilié et uni, ayant ses institutions et ses lois, fort à l'intérieur, généreux à l'extérieur, force d'équilibre, de paix et de progrès dans le monde. Par delà les difficultés véritables de la négociation et les oppositions d'intérêt, c'est la grandeur du but et la volonté politique d'y aboutir qui mèneront au succès l'œuvre que nous entreprenons aujourd'hui.

---